

CONVENTION DE SUBVENTION 2018
pour un projet de partenariat multi-bénéficiaires
au titre du programme ERASMUS+

2018-1-FR01-KA204-047852

La présente convention est établie entre :

D'une part

Agence Erasmus+ France / Education Formation

Groupement d'intérêt public créé le 23/08/2000

Numéro d'enregistrement officiel : 187 512 512

24-25 quai des Chartrons 33080 BORDEAUX Cedex

L'agence nationale, ci-après dénommée « l'agence nationale », représentée pour les besoins de la signature de la présente convention par **Madame Laure Coudret-Laut, Directrice** et agissant par délégation de la Commission européenne, ci-après dénommée « la Commission ».

Et d'autre part, le « coordinateur »,

Terre de liens

Numéro d'enregistrement officiel : 480 509 645

10 rue Archinard

26400 CREST

Code PIC : 941884357

ci-après dénommé « le coordinateur », représenté pour les besoins de la signature de cette convention par **Alfred Le Saux, President**.

et les autres bénéficiaires mentionnés dans l'annexe II, collectivement dénommés « les bénéficiaires », et dûment représentés pour la signature de la convention par le coordinateur en vertu des procurations incluses dans l'annexe V ; chacun d'eux étant individuellement identifié comme un « bénéficiaire » aux fins de la présente convention lorsqu'une disposition s'applique sans distinction au coordinateur ou à un autre bénéficiaire,

ont convenu

Des conditions particulières (ci-après dénommées « les Conditions particulières ») et des annexes suivantes :

- Annexe I** Les conditions générales
- Annexe II** Description du projet - Budget prévisionnel - Liste des bénéficiaires
- Annexe III** Règles financières et contractuelles
- Annexe IV** Taux applicables
- Annexe V** Procurations données au coordinateur par les autres bénéficiaires

faisant partie intégrante de cette convention, ci-après dénommée « la convention ».

Les dispositions des Conditions particulières prévalent sur celles énoncées dans ses annexes.

Les dispositions de l'annexe I, les Conditions générales, telles que publiées à cette adresse : https://www.erasmusplus.fr/docs/2018/documentation/fiche_contrat/conditions-generales-2018-multi-beneficiaire.pdf prévalent sur les autres annexes.

Les dispositions de l'Annexe III prévalent sur celles des autres annexes, à l'exception de l'annexe I.

Dans l'annexe II, la partie budget prévisionnel prévaut sur la partie description du projet.



Cadre réservé à l'agence nationale

Date de vérification :

Visa :

(1) Règlement (UE) N° 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant «Erasmus+», le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, et abrogeant les Décisions N° 1719/2006/CE, N° 1720/2006/CE et N° 1298/2008/CE

CONDITIONS PARTICULIERES

ARTICLE I.1 – OBJET DE CONVENTION

- I.1.1** L'agence nationale décide d'accorder une subvention selon les dispositions énoncées dans les Conditions particulières, les Conditions générales et les autres annexes de la convention pour le projet intitulé **Setting up a Learning Platform for Farmers' access to land** au titre du programme Erasmus+, Action clé 2 partenariat stratégique comme décrit à l'Annexe II.
- I.1.2** Par la signature de la convention, les bénéficiaires acceptent la subvention et s'engagent à mettre en œuvre le projet, sous leur propre responsabilité.
- I.1.3** Les bénéficiaires s'engagent à respecter les termes de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (si applicable).

ARTICLE I.2 – ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION ET DURÉE

- I.2.1** La convention entre en vigueur à la date de signature par la dernière des parties de la convention.
- I.2.2** Le projet dure 36 mois et se déroule du 01/09/2018 au 31/08/2021, dates incluses.

ARTICLE I.3 – MONTANT MAXIMUM ET FORME DE LA SUBVENTION

- I.3.1** La subvention maximale accordée est de **386 983,00€**
- I.3.2** La subvention prend la forme de contributions unitaires et d'un remboursement des coûts éligibles réellement encourus conformément aux dispositions suivantes :
- (a) coûts éligibles tels que spécifiés à l'Annexe III ;
 - (b) budget prévisionnel tel que spécifié à l'Annexe II ;
 - (c) règles financières telles que spécifiées à l'Annexe III.

I.3.3 Transferts budgétaires autorisés sans avenant

Le bénéficiaire est autorisé à transférer des fonds entre les différentes catégories budgétaires, entraînant une modification du budget prévisionnel et des activités connexes décrites à l'annexe II, sans demander un avenant à la convention au sens de l'article II.13, pour autant que:
le projet soit mis en œuvre conformément à la candidature approuvée et aux objectifs généraux décrits à l'annexe II
et que les règles spécifiques suivantes soient respectées:

- (a) les bénéficiaires sont autorisés à transférer jusqu'à 20 % des fonds prévus pour chacune des catégories budgétaires suivantes: gestion et mise en œuvre du projet, réunions de projet transnationales, productions intellectuelles, événements de dissémination, activités d'apprentissage/d'enseignement/de formation et coûts exceptionnels, à toute autre catégorie budgétaire à l'exception des catégories «gestion et mise en œuvre du projet» et «coûts exceptionnels»;

CONVENTION DE SUBVENTION N°2018-1-FR01-KA204-047852

ANNEXE II - BUDGET PREVISIONNEL

Le bénéficiaire mettra en oeuvre le projet tel que décrit dans la demande de subvention avec l'identifiant de soumission 1472491 .

RESUME DU BUDGET

L'affectation budgétaire, par poste budgétaire, telle qu'indiquée dans cette section est obligatoire, et peut être modifiée par le bénéficiaire uniquement dans les limites définies par l'article I.3.3 des conditions particulières de la convention de subvention.

Pour toute autre modification, le bénéficiaire devra soumettre une demande écrite d'avenant à la convention de subvention auprès de son Agence nationale.

Postes budgétaires	Montant total en euro
Mise en œuvre et gestion du projet	90 000,00€
Réunions transnationales du projet	54 420,00€
Productions intellectuelles	177 710,00€
Evènements de dissémination	26 900,00€
Activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation	13 536,00€
Coûts exceptionnels	24 417,00€
TOTAL CALCULE	386 983,00€
TOTAL ACCORDE	386 983,00€

CONVENTION DE SUBVENTION N°2018-1-FR01-KA204-047852

Productions intellectuelles

Production	Type de personnel	Nombre de jours de travail	Montant par jour	Montant total en euro
O1 : Survey of needs and priorities	Enseignants/formateurs/chercheurs	5	137,00	685,00€
O3 : Series of learning packs	Enseignants/formateurs/chercheurs	80	137,00	10 960,00€
O4 : Mentoring programme	Enseignants/formateurs/chercheurs	40	137,00	5 480,00€
TOTAL		125		17 125,00€

Activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation

Type d'activité	Voyage		coûts exceptionnels pour frais de voyage élevés		Séjour					Soutien linguistique	
	C2	Montant	Nombre de participants	Montant	Durée participants (en jours) (2)	Nombre de participants	Durée accompagnateurs (en jours) (3)	Nombre d'accompagnateurs	Montant	Nombre de participants	Montant
Evènements conjoints de formation pour le personnel de courte durée	C2	180,00€	0	0,00€	4	1	0	0	424,00€	0	0,00€
Evènements conjoints de formation pour le personnel de courte durée	C3	275,00€	0	0,00€	3	1	0	0	318,00€	0	0,00€
Total		455,00€	0	0,00€	7	2	0	0	742,00€	0	0,00€

(1) Nombre de participants y compris ceux de la borne kilométrique 0-9 km n'ouvrant pas droit à financement.

(2) Nombre de participants x durée de l'activité

(3) Nombre d'accompagnateurs x durée de l'activité

BUDGET DU PARTENAIRE : XARXA DE CUSTÒDIA DEL TERRITORI

CONVENTION DE SUBVENTION N°2018-1-FR01-KA204-047852
Résumé du budget

Lignes budgétaires	Montant total en euro
Mise en œuvre et gestion du projet	9 000,00
Réunions transnationales du projet	6 900,00
Productions intellectuelles	19 865,00
Evènements de dissémination	5 000,00
Activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation	1 197,00
TOTAL BUDGET PARTENAIRE	41 962,00

Réunions transnationales du projet

Nombre total de participants	Borne kilométrique	Montant total en euro
12	100 - 1999 km	6 900,00
TOTAL		6 900,00

Productions intellectuelles

Production	Type de personnel	Nombre de jours de travail	Montant par jour	Montant total en euro
O1 : Survey of needs and priorities	Enseignants/formateurs/chercheurs	15	137,00	2 055,00€
O3 : Series of learning packs	Enseignants/formateurs/chercheurs	90	137,00	12 330,00€
O4 : Mentoring programme	Enseignants/formateurs/chercheurs	40	137,00	5 480,00€
TOTAL		145		19 865,00€

CONVENTION DE SUBVENTION N°2018-1-FR01-KA204-047852

Evènements de dissémination à effet multiplicateur

Evènement	Pays	Nombre de participants locaux	Nombre de participants étrangers	Montant total en euro
E1 : First steps for developing a Spanish Access to Land initiative	Espagne	50	0	5 000,00€
TOTAL		50	0	5 000,00€

Activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation

Type d'activité		Voyage		coûts exceptionnels pour frais de voyage élevés		Séjour					Soutien linguistique	
		Nombre de participants (1)	Montant	Nombre de participants	Montant	Durée participants (en jours) (2)	Nombre de participants	Durée accompagnateurs (en jours) (3)	Nombre d'accompagnateurs	Montant	Nombre de participants	Montant
Evènements conjoints de formation pour le personnel de courte durée	C1	0	0,00€	0	0,00€	0	0	0	0	0,00€	0	0,00€
Evènements conjoints de formation pour le personnel de courte durée	C2	1	180,00€	0	0,00€	4	1	0	0	424,00€	0	0,00€
Evènements conjoints de formation pour le personnel de courte durée	C3	1	275,00€	0	0,00€	3	1	0	0	318,00€	0	0,00€
Total		2	455,00€	0	0,00€	7	2	0	0	742,00€	0	0,00€

(1) Nombre de participants y compris ceux de la borne kilométrique 0-9 km n'ouvrant pas droit à financement.

(2) Nombre de participants x durée de l'activité

(3) Nombre d'accompagnateurs x durée de l'activité

BUDGET DU PARTENAIRE : THE SOIL ASSOCIATION LIMITED